Attn. : Opérateurs Fairtrade Sugar
Membres Fairtrade
cc : Comité des Standards
Personnel Fairtrade International
Personnel FLOCERT

Andreas Kratz
Directeur des Standards et de la Tarification
a.kratz@fairtrade.net

1er octobre, 2015

Changement apportés au standard et à la prime Fairtrade Sugar

Chers Partenaires,

Lors de sa réunion, le 23 juin 2015, le Comité des Standards (CS) a décidé d'apporter des changements au standard et à la prime du Fairtrade Sugar (Commerce Equitable du sucre). Pour obtenir les détails de la décision, veuillez vous référer au procès-verbal de la réunion du Comité des Standards disponible sur notre site web à l'adresse : http://www.fairtrade.net/setting-the-standards.html.

Le standard et la prime du Fairtrade Sugar ont été entièrement révisés. En particulier, les critères sont désormais harmonisés avec le Trader Standard (Standard du négociant). Il y a par ailleurs de nouveaux critères concernant la règle des données comparables, la contamination par des OGM, les rapports sur les indicateurs de production durable, l'eau potable pour les travailleurs, les rapports supplémentaires effectués par les convoyeurs, le paiement des primes lorsque plusieurs producteurs approvisionnent la même usine, la planification des primes et les réunions régulières avec les producteurs. Cette révision comprend également l'ajout d'un article sur les définitions, la simplification des libellés, la réorganisation des critères, la suppression des licenciements, l'ajout ou l'amélioration des conseils et un nouveau modèle type. Le CS a maintenu la Prime Fairtrade (Commerce Equitable) existante en ce qui concerne le sucre, et a approuvé un projet pilote portant sur la détermination des différents niveaux de prime, particulièrement pour les ventes de sucre dans les pays producteurs Fairtrade (Commerce Equitable). Plus d'informations sur ce projet pilote seront publiées dans les semaines à venir.

Ce standard révisé remplacera la version précédente et entrera en vigueur à partir du 1er avril 2016. Il s'applique à tous les producteurs et négociants en sucre Fairtrade (Commerce Equitable).

Vous trouverez le standard révisé Fairtrade Sugar sur notre site web http://www.fairtrade.net/small-producer-standards.html. Les changements apportés au standard sur le sucre sont présentés dans un document séparé intitulé « Principaux changements » (Main changes), actuellement disponible en Anglais sur la même page web.

Tous les documents seront également bientôt disponibles en Espagnol, en Français et en Portugais sur notre site web.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter les Standards et la Tarification (standards-pricing@fairtrade.net).

Je vous prie d'agréer, chers Partenaires, mes très sincères salutations,

Andreas Kratz